

Un monde meilleur pour les femmes



*Réponse du gouvernement au groupe
de travail de la ministre sur la violence
faite aux femmes*



D É C E M B R E 2 0 0 1



Mesdames et Messieurs les membres du comité,

Permettez-moi de souligner tout le dévouement et le travail dont vous avez fait preuve pour l'élaboration du cadre stratégique visant à lutter contre le problème de la violence faite aux femmes. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick vous remercie de tout cœur pour votre engagement envers ce projet.

Je remercie également tous les fournisseurs de services qui m'ont accueillie et m'ont permis de constater sur place le travail qui se fait à la base et d'entendre les préoccupations des travailleurs. Des groupes de professionnels, des survivants et des agresseurs ont donné généreusement de leur temps et leurs commentaires pendant les séances des groupes de réflexion. Merci à toutes ces personnes.

Comme vous le faites remarquer dans le cadre stratégique, la violence contre les femmes est un problème social qui touche tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants de la province. Les femmes victimes de violence, ainsi que leurs enfants, en subissent des conséquences graves et durables.

Pour améliorer la situation, il faut s'attaquer au problème de manière stratégique et assurer un suivi permanent. L'élimination de la violence faite aux femmes exigera des efforts concertés et permanents de la part des gouvernements, du secteur privé, des communautés et des particuliers.

Vous trouverez dans les pages suivantes la réponse de notre gouvernement à vos recommandations. Le plan d'action triennal représente des dépenses d'une valeur d'environ 2,8 millions de dollars. J'espère que les actions concrètes que nous promettons d'accomplir au cours des prochaines années sauront vous plaire.

En attendant l'occasion de retravailler avec vous, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.

La ministre responsable de la condition de la femme,

A handwritten signature in black ink that reads "Margaret-Ann Blaney".
Margaret-Ann Blaney

Table des matières

INTRODUCTION	7
PREMIÈRE ANNÉE	8
<i>Domaine clé : Leadership et coordination</i>	8
<i>Domaine clé : Législation</i>	8
<i>Domaine clé : Stabilité et viabilité</i>	9
<i>Domaine clé : Éducation et prévention</i>	9
<i>Domaine clé : Directives et soutien</i>	10
<i>Domaine clé : Prestation de services</i>	11
<i>Domaine clé : Responsabilité</i>	11
DEUXIÈME ANNÉE	12
<i>Domaine clé : Législation</i>	12
<i>Domaine clé : Directives et soutien</i>	12
<i>Domaine clé : Stabilité et viabilité</i>	12
<i>Domaine clé : Éducation et prévention</i>	13
<i>Domaine clé : Prestation de services</i>	13
TROISIÈME ANNÉE	14
<i>Domaine clé : Éducation et prévention</i>	14
<i>Domaine clé : Directives et soutien</i>	14
Recommandations actuellement mises en œuvre	15
Recommandations à examiner de plus près	16
Recommandations qui ne sont pas à l'étude actuellement	17

INTRODUCTION

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est d'accord avec la vision du Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes, vision selon laquelle :

« Toutes les familles du Nouveau-Brunswick doivent pouvoir vivre en toute sécurité, dans un climat enrichissant, à l'abri de la violence. »

Le gouvernement est également d'avis que l'élimination de la violence faite aux femmes exige à la fois un engagement, du leadership et des efforts de longue haleine de la part du gouvernement et des collectivités.

Des mesures seront prises de manière à souscrire aux principes et valeurs du Groupe de travail, qui sont :

1. La violence faite aux femmes est une grave question reliée à la santé publique, à la société et à l'économie.
2. Les familles doivent pouvoir vivre en toute sécurité, dans un climat enrichissant, à l'abri des mauvais traitements et de la violence.
3. La violence familiale, sous de nombreuses formes, est un acte criminel et doit être considérée comme tel dans tous les aspects de la vie en société.
4. Les femmes doivent avoir accès à l'information et aux possibilités qui leur sont offertes pour les appuyer dans leur prise de décisions.
5. Les interventions dans les cas de violence faite aux femmes doivent être de longue durée, de nature globale, et répondre aux besoins de service individuels des victimes, des enfants et des agresseurs.
6. La pauvreté – ou la menace de devenir pauvre – ne doit pas constituer un obstacle pour une femme qui veut se sortir d'une situation de violence.
7. Les fournisseurs de soins et de services, professionnels ou non, doivent venir en aide aux victimes et éviter de leur nuire davantage.

PREMIÈRE ANNÉE

Domaine clé : Leadership et coordination

Stratégies

1. Une coordonnatrice désignée au Bureau du Conseil exécutif se chargera de coordonner le travail de lutte contre la violence faite aux femmes, ce qui comprendra entre autres activités :
 - a) organiser une rencontre annuelle du Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes (dont la composition aura été rajustée) en vue de conseiller le gouvernement et d'évaluer les progrès réalisés envers la mise en œuvre du plan d'action;
 - b) travailler à la révision et à la mise à jour des protocoles existants;
 - c) travailler à l'élaboration d'une stratégie de formation à l'intention des fournisseurs de services gouvernementaux.
 - d) en collaboration avec des groupes communautaires et des commanditaires du secteur privé, travailler à la mise en œuvre de projets d'éducation et de prévention;
 - e) travailler en collaboration avec le Comité provincial des partenariats d'entraide et d'autres organismes afin de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux là où ils sont inexistantes;
 - f) faire connaître le cadre de travail stratégique du Groupe de travail et la réponse du gouvernement;
 - g) élaborer un mécanisme permettant de faire connaître les progrès réalisés dans ce domaine clé au cours d'une période donnée. (Bureau du Conseil exécutif)
2. Sur le plan de travail individuel des employés chargés du dossier de la violence, chaque ministère responsable reconnaîtra officiellement le travail relié à la violence faite aux femmes.

Domaine clé : Législation

Stratégies

3. Un comité interministériel, présidé par le ministère de la Justice, se chargera de réviser les lois des autres provinces en matière de violence familiale; le comité proposera au gouvernement des options et des recommandations sur la mise en vigueur d'une telle loi au Nouveau-Brunswick. (Justice)

Domaine clé : Stabilité et viabilité

Stratégies

4. Les maisons de transition seront financées à 90 % du coût approuvé. Le gouvernement ne récupérera aucune somme d'argent recueillie par les campagnes de financement. (Services familiaux et communautaires)

Domaine clé : Éducation et prévention

Stratégies

5. Le gouvernement commencera à étendre le programme Apprenants en santé aux élèves de la 6^e à la 8^e année en y réaffectant des infirmières de santé publique. Le programme fait actuellement l'objet d'une évaluation, et d'autres conseils émaneront du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et du Mieux-être lorsque seront connus les résultats de l'évaluation. (Santé et Mieux-être)
6. Le gouvernement encouragera les organismes professionnels responsables à demander que du matériel éducatif sur des questions de violence soit intégré à leur formation professionnelle et que, à chaque année, ils réservent une période de temps à des séances de sensibilisation permanentes sur la question de la violence faite aux femmes. (Tous les ministères responsables)
7. Les protocoles relatifs aux mauvais traitements infligés aux femmes seront révisés et mis à jour en consultation avec la communauté. (Bureau du Conseil exécutif/Services familiaux et communautaires)
8. Les protocoles relatifs aux mauvais traitements infligés aux enfants seront révisés et mis à jour en consultation avec la communauté. (Bureau du Conseil exécutif/Services familiaux et communautaires)
9. Une stratégie de formation à l'intention des fournisseurs de services gouvernementaux sera élaborée en vue d'améliorer la formation permanente, la formation en cours d'emploi, et les programmes d'orientation à l'intention des nouveaux fournisseurs de services gouvernementaux. (Bureau du Conseil exécutif)
10. Le gouvernement incitera des sociétés commanditaires, y compris Aliant, à contribuer à l'élaboration d'une page d'information sur la violence qui sera intégrée dans tous les annuaires téléphoniques de la province. (Bureau du Conseil exécutif)
11. Le ministre de la Formation et du Développement de l'emploi recommandera aux fournisseurs de services concernés d'intégrer de l'information sur la violence dans les programmes d'enseignement des langues secondes offerts aux immigrants. (Formation et Développement de l'emploi)
12. Le gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Éducation, accordera la somme de 20 000 \$ au programme Vague par Vague/Making Waves. (Éducation)

Domaine clé : Directives et soutien

Stratégies

13. Le ministère des Services familiaux et communautaires entreprendra la révision de ses directives et modalités relatives à l'aide sociale et au logement, incluant celles relatives aux maisons d'hébergement à long terme, afin de déterminer les améliorations nécessaires aux services d'appui aux femmes victimes de violence. Des changements réalisables et appropriés seront effectués au fil du temps. (Services familiaux et communautaires)
14. Le ministère de la Sécurité publique étudiera la possibilité de diriger un programme à l'intention des enfants témoins de violence dont les cas sont portés à l'attention du système de justice pénale. (Sécurité publique)
15. Tous les ministères responsables rendront leur programme d'information accessible à la population au moyen d'un plan d'action stratégique en matière d'information du public. (Bureau du Conseil exécutif)
16. Le ministère de la Justice se chargera, par l'entremise du Barreau du Nouveau-Brunswick, de sensibiliser les avocats à l'importance de faire connaître l'information sur la violence durant les poursuites en justice. (Justice)
17. Les ministres de la Sécurité publique et de la Justice exerceront des pressions auprès du Solliciteur général du Canada pour qu'il fournisse aux victimes de violence l'aide financière et d'autres services leur permettant d'assister aux audiences de libération conditionnelle et de présenter leurs déclarations. (Sécurité publique/Justice)

Domaine clé : Prestation de services

Stratégies

18. Le ministère des Services familiaux et communautaires examinera diverses possibilités relatives aux services d'approche, à l'accès à l'information, aux services d'aide aux victimes d'agression sexuelle et aux services aux femmes vivant en région rurale. Le ministère invite les communautés à faire connaître leurs idées. (Services familiaux et communautaires)
19. En partenariat avec le Valley Family Resource Centre, de Woodstock, le ministère de la Sécurité publique mettra sur pied un service intégré d'aide aux victimes d'actes criminels, depuis le moment du recours à la police jusqu'à la fermeture du dossier. Le service portera tout particulièrement sur les victimes de violence familiale et sur l'aide que la communauté peut fournir aux victimes. (Sécurité publique)
20. Le gouvernement, en collaboration avec les collectivités, déterminera les lacunes dans les services aux victimes d'agression sexuelle et examinera diverses façons d'aborder la situation. (Bureau du Conseil exécutif)
21. Un inventaire des services communautaires et des services gouvernementaux sera publié en vue d'aider les victimes, les agresseurs et les enfants. Cet inventaire sera mis à jour périodiquement et accessible en ligne. (Bureau du Conseil exécutif)

Domaine clé : Responsabilité

Stratégies

22. Le gouvernement effectuera un sondage sur l'attitude de la population dans le but d'établir un point de référence à partir duquel pourra se mesurer l'efficacité des stratégies d'éducation et de prévention au fil du temps. (Bureau du Conseil exécutif)

DEUXIÈME ANNÉE

Domaine clé : Législation

Stratégies de la deuxième année

1. Au cours de la deuxième année, les mesures adoptées dépendront de la décision qui sera prise une fois que sera terminée l'étude des lois dans les autres provinces et que les recommandations seront présentées au gouvernement. (Justice)

Domaine clé : Directives et soutien

Stratégies

2. Le ministère des Services familiaux et communautaires poursuivra la révision de ses directives et modalités relatives à l'aide sociale et au logement, incluant celles relatives aux maisons d'hébergement à long terme, afin de déterminer les répercussions des améliorations à apporter aux services d'appui aux femmes victimes de violence. Des changements réalisables et appropriés seront effectués au fil du temps. (Services familiaux et communautaires)

Domaine clé : Stabilité et viabilité

Stratégies

3. Les maisons de transition seront financées à 100 % du coût approuvé. Le gouvernement ne récupérera aucune somme d'argent recueillie par les campagnes de financement. Il est prévu cependant, que les maisons de transition continueront d'entreprendre des campagnes de financement en vue d'améliorer les programmes, c.-à-d. les services d'approche, les services de consultation et les services d'aide au perfectionnement et à la formation du personnel. (Services familiaux et communautaires)

Domaine clé : Éducation et prévention

Stratégies

4. Le gouvernement mettra en œuvre sa stratégie de formation à l'intention des fournisseurs de services gouvernementaux, en commençant par la formation en matière de protocoles relatifs aux mauvais traitements infligés aux adultes. (Bureau du Conseil exécutif/Services familiaux et communautaires)
5. Le gouvernement, en partenariat avec la Fondation Muriel McQueen Fergusson et le Service public d'éducation et d'information juridiques, élaborera une stratégie de sensibilisation du public. (Bureau du Conseil exécutif)
6. Les protocoles relatifs aux mauvais traitements infligés aux adultes (aînés et autres adultes vulnérables) seront mis à jour, imprimés et diffusés en grand nombre, en consultation avec la collectivité. (Bureau du Conseil exécutif/Services familiaux et communautaires)

Domaine clé : Prestation de services

Stratégies

7. Le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique examineront le modèle de la London Family Court Clinic et d'autres modèles innovateurs dans le but d'en adapter certains aspects au Nouveau-Brunswick. (Justice/Sécurité publique)
8. Le ministère des Services familiaux et communautaires examinera les possibilités de mettre en place une ligne secours, 24 heures sur 24, à l'intention des victimes et des agresseurs. (Services familiaux et communautaires)
9. En se basant sur une étude de faisabilité, le ministère de la Sécurité publique mettra en œuvre un projet-pilote pour les enfants témoins de la violence dont les cas sont portés à l'attention du système de justice pénale. (Sécurité publique)

TROISIÈME ANNÉE

Domaine clé : Éducation et prévention

Stratégies

1. Une campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes sera mise sur pied. La participation du secteur privé et de la Fondation sera sollicitée. (Bureau du Conseil exécutif)
2. Le gouvernement entreprendra la révision du contenu des séances d'information sur le rôle parental offertes partout dans la province en vue d'y intégrer de l'information sur les relations saines et la violence. (Bureau du Conseil exécutif)

Domaine clé : Directives et soutien

3. En partenariat avec le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, une étude sera entreprise sur les meilleures pratiques dans les autres provinces en ce qui concerne le dépistage universel. (Bureau du Conseil exécutif)

Recommandations actuellement mises en œuvre

1. Le ministère de l'Éducation élabore actuellement un nouveau cours d'enrichissement personnel pour les écoles, et des enseignants reçoivent la formation nécessaire. Ce cours devrait répondre aux besoins définis par le Groupe de travail. (Éducation)
2. Le gouvernement félicite l'école Beaverbrook de Moncton, qui s'est vue décerner le certificat École de qualité; il appuie toutes les écoles où enseignants et élèves souhaitent participer à ce programme.
3. Les organismes non gouvernementaux peuvent accéder aux séances de formation du gouvernement, au coût qui s'applique aux employés du gouvernement. On peut obtenir le calendrier des séances de formation à l'adresse www.gnb.ca/0163/learning-f.asp. (Bureau des ressources humaines)
4. Le ministère de la Sécurité publique achète à contrat les services de traitements ordonnés par le tribunal pour les programmes reconnus s'adressant aux agresseurs sexuels et aux personnes coupables de violence conjugale. La recherche démontre que les séances de traitement en groupe s'avèrent le plus efficace pour les personnes coupables de violence conjugale, quoiqu'il y ait parfois un délai entre l'ordonnance et l'offre de traitement. Les agresseurs sexuels reçoivent des traitements individuels avec un thérapeute privé. (Sécurité publique)
5. Les corps policiers du Nouveau-Brunswick continuent de prendre au sérieux les cas de violence faite aux femmes. Tous les crimes violents, et particulièrement la violence familiale, sont leur priorité. Des accusations sont portées lorsqu'il y a suffisamment de preuves pour les justifier. Dans sa composante de mise à jour et de formation en matière de protocoles (relatifs aux femmes, enfants et victimes adultes), le ministère de la Sécurité publique assurera la participation active de la police dans l'élaboration de projets de perfectionnement et de formation. (Sécurité publique)
6. La détermination de la peine relative à certains cas de violence familiale fait actuellement l'objet d'une étude par le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la détermination de la peine (Justice)
7. Le ministère des Services familiaux et communautaires a trouvé une source de financement pour un programme de soutien aux enfants témoins de violence familiale. Les maisons de transition réaliseront ce programme en se basant sur un modèle qui a été élaboré conjointement par les maisons de transitions et le personnel du gouvernement. (Services familiaux et communautaires)

8. Des mécanismes ont été mis en œuvre pour améliorer les rapports entre les travailleurs des maisons de transition et les travailleurs du gouvernement. (Services familiaux et communautaires)
9. Le gouvernement reconnaît l'importance de l'évaluation; avec le temps, il assurera l'évaluation de tous les programmes et services. (Tous les ministères)
10. Le Centre de formation des entraîneurs du Nouveau-Brunswick, un partenaire du Secrétariat à la Culture et au Sport, a lancé un programme axé sur la promotion de l'esprit sportif auprès des enfants du Nouveau-Brunswick. Le guide et la publicité télévisée, qui s'adressent aux jeunes athlètes, mettent l'accent sur l'image positive de soi, la sécurité dans les sports et la participation. (Secrétariat à la Culture et au Sport)
11. Le Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF), accessible à tous les employés de la partie I de la fonction publique, offre des services de consultation aux femmes victimes de violence ainsi qu'à leurs enfants à charge. Divers programmes d'aide aux employés sont offerts aux employés des parties 2 et 3 de la fonction publique. (Bureau des ressources humaines.)

Recommandations à examiner de plus près

1. En ce qui concerne les dispositions relatives à l'âge requis pour consentir à des traitements ou à des interventions chez les jeunes de moins de 19 ans, nous devons examiner plus à fond plusieurs considérations légales. (Bureau du Conseil exécutif)
2. Le ministère de la Justice, en collaboration avec Aide juridique Nouveau-Brunswick, examinera les avantages d'assouplir les critères d'évaluation des avoirs de la femme dans le cadre du Programme d'aide juridique en matière de droit de la famille. (Justice)
3. Le ministère de la Justice évaluera si l'augmentation de l'accès au programme Pour l'amour des enfants constitue une possibilité viable. (Justice)
4. L'exercice de révision et de mise à jour des protocoles relatifs aux mauvais traitements comprendra également la révision des politiques et programmes pour y incorporer des éléments répondant aux besoins particuliers des femmes immigrantes, handicapées, autochtones, militaires et vivant dans les régions rurales. (Bureau du Conseil exécutif/Services familiaux et communautaires)
5. Le ministère de la Santé et du Mieux-être examinera la possibilité d'intégrer les services de santé mentale et les services pour l'alcoolisme et la toxicomanie, afin de régler le problème d'accès aux services. (Santé et Mieux-être)

6. Le ministère de la Santé et du Mieux-être, en collaboration avec les réseaux de ressources communautaires, examinera la possibilité d'offrir d'autres types d'aide tels le soutien avec animateur, des groupes d'entraide et des projets d'aide psycho-éducatifs, en plus des traitements offerts au sein du réseau de ressources communautaires existantes aux adultes qui ont été victimes de violence pendant l'enfance. (Santé et Mieux-être)
7. Les infirmières du réseau de santé publique seront consultées sur le bien-fondé de distribuer aux nouveaux parents de l'information sur la violence en l'insérant dans les trousseaux distribués à la naissance, lors du dépistage de 3,5 ans et à l'admission à la maternelle. (Santé et Mieux-être)
8. Le ministère de la Sécurité publique examinera la recommandation ayant trait aux mesures de sécurité nécessaires (système d'alarme personnel, téléavertisseur) pour les femmes courant le risque d'être victimes de violence. Il reste à déterminer l'efficacité de cette solution. Dans les régions rurales de la province, les téléphones cellulaires et les téléavertisseurs sont inefficaces et peuvent donner une fausse impression de sécurité. (Sécurité publique)

Recommandations qui ne sont pas à l'étude actuellement

1. Que soit formé un comité ministériel qui étudie plus à fond le problème et serve de mécanisme de coordination pour les mesures à long terme qui sont communes à divers ministères. Que ce comité se réunisse une fois par année ou plus souvent s'il y a lieu. Un comité ministériel n'est pas un mécanisme de coordination approprié. La coordonnatrice peut s'occuper de cette tâche.
2. Que le processus des demandes de financement des groupes communautaires soit rationalisé et accompagné de prises de décisions et de critères transparents. Le financement des groupes communautaires par le gouvernement provincial se fait au cas par cas, lorsque les budgets ministériels le permettent.
3. Que le financement des services et des programmes achetés par le gouvernement soit approuvé pour une période de trois ans. De plus, qu'un mécanisme convivial soit élaboré pour qu'un processus annuel d'examen et d'ajustement fasse partie des critères de financement. L'établissement des budgets pour les programmes et services gouvernementaux se fait annuellement.
4. Qu'un examen soit entrepris pour évaluer l'aide financière publique fournie relativement aux services communautaires existants et pour régler toutes les anomalies décelées pendant la période de 5 ans visée par le plan d'action. Le financement des programmes et services est réexaminé automatiquement au cours du processus de révision du budget annuel.
5. Que, en plus des enseignants, les parents soient invités à participer au programme Vague par vague. Cette recommandation doit être examinée par les coordonnateurs du programme Vague par vague.

